



Arles le 29 juin 2018

A Monsieur Vulpian,
Président de la Communauté d'Agglomération ACCM.

Objet : Réseau transports en commun / modifications.

Monsieur le Président,

Nous avons appris par la presse la mise en œuvre de certaines modifications dans le dispositif de transports collectifs sur votre territoire. Quelques aspects ne semblent pas négligeables, telle la suppression de certains arrêts, fréquence augmentée pour certaines lignes, c'est bien, mais disparition d'autres, modifications tarifaires,...

Ce qui appelle quelques observations de notre part ou interrogations n'ayant aucune information particulière:

- ✓ On constate, on imagine surtout, une forte transformation de l'offre de service, sans aucune concertation avec les représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Ce qui pose sérieusement l'intérêt de cette instance, pourtant obligatoire, si ce n'est de servir de caution à des décisions prises à huit clos. Le secret de l'instruction de la nouvelle DSP n'explique pas tout.
- ✓ Les modifications de lignes relatives aux difficultés de circulation lors du marché du samedi, ne doivent pas avoir pour conséquence d'éloigner les arrêts. Nous pensons plus particulièrement aux usagers, notamment les personnes âgées, chargés de leurs achats, qui devraient parcourir des distances plus importantes.
- ✓ La décision de porter à 80€ l'abonnement annuel, jusque là gratuit, des seniors qui sont imposables au moment où les mêmes voient leur CSG augmenter de 25% est particulièrement scandaleuse ! (sans compter que l'âge minimum passe de 60 à 62 ans).

- ✓ Nous apprenons que les recettes propres d'Envia-Transdev ne couvriraient plus que 6% du coût total de la DSP. Il faudrait, toujours selon la presse, réglementairement les augmenter pour arriver à 8% alors qu'elles n'étaient que de 6,7% en 2016 ?! Tout ça est bien confus. Ce qui conduisait régulièrement nos représentants à la CCSPL à demander la gratuité totale comme cela se pratique dans de plus en plus de collectivités.
- ✓ Une fois de plus nous avons le sentiment que les transports publics ne sont traités qu'au regard de leur seul coût et non comme l'un des éléments de l'aménagement du territoire qui viserait à réduire fortement les déplacements motorisés individuels aux conséquences bien plus lourdes. A-t-on chiffré le coût des dépenses de stationnement pour les usagers mais aussi pour les collectivités, celles de la restauration du patrimoine dégradé, des pertes de temps des automobilistes particuliers et professionnels, de l'entretien des voiries, du carburant globalement consommé, des conséquences de la pollution en matière de santé notamment ? A notre connaissance ce bilan exhaustif n'a jamais été fait, mais il est assurément beaucoup plus élevé que les 6 ou 8% de recettes de la société de transports publics, que la gratuité et quelques autres améliorations permettraient en partie d'absorber.

Nous tenions, au travers de ces quelques interrogations, à exprimer notre mécontentement sur un manque de concertation, la perte de la gratuité des transports pour l'ensemble des retraités, l'approche étriquée de la question des transports collectifs. Nous vous demandons par conséquent de revoir certaines dispositions et nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir pour en débattre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Véronique Neff, Secrétaire Générale de l'Union Locale CGT d'Arles,

Lucien Gay, délégué CGT à la CCSPL ACCM

Louis Guillot, collectif retraités CGT d'Arles